

**SOCIETE
DE DEVELOPPEMENT INTEGRE
DU PÔLE DE BAGRE**



**PLAN D' ACTIONS D'URGENCE D'APPUI A LA
SECURITE ALIMENTAIRE POUR RENFORCER LA
RESILIENCE AUX EFFETS DU COVID-19
CONTRIBUTION DE BAGREPOLE**



AVRIL 2020

**Plan d'actions d'urgence d'appui
à la sécurité alimentaire pour renforcer la
résilience aux effets du COVID-19**

**Faire mieux, plus,
plus vite pour contrer le COVID-19**

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION.....	1
I-BREVE PRESENTATION DE LA PLAINE HYDROAGRICOLE DE BAGRE ET ANALYSE SOMMAIRE DE LA SITUATION AGRICOLE	2
I.1. Brève présentation de la plaine hydroagricole de Bagré.....	2
I.1.1. Genèse de la mise en valeur de la plaine hydroagricole de Bagré.....	2
I.1.2. Statut de la zone abritant la plaine hydroagricole.....	3
I.1.3. Entité de gestion de la ZUP de Bagré.....	3
I.2. Analyse de la situation agricole et alimentaire.....	3
I.2.1. Principaux atouts et acquis.....	3
I.2.2. Principales contraintes identifiées.....	8
II- ELEMENTS DU PLAN SPECIAL D'ACCROISSEMENT DE LA PRODUCTION AGRICOLE	9
II.1. Fondements.....	9
II.1.1. Stratégie de mise en œuvre des mesures annoncées par SEM le Président du Faso dans le secteur agricole.....	9
II.1.2. Autres référentiels de base	10
II.2. Principes directeurs.....	10
II.2.1. Respect des bonnes pratiques agricoles, industrielles et sanitaires	10
II.2.2. Partenariat et cohérence des interventions	10
II.2.3. Responsabilisation des acteurs.....	10
II.2.4. Prise en compte du Genre	11
II.2.5. Respect de l'environnement.....	11
II.3. Orientations de la riposte au Covid-19	11
II.3.1. Objectif global	11
II.3.2. Objectifs spécifiques et effets attendus	11
III- APPROCHE OPERATIONNELLE DE MISE EN ŒUVRE, DE SUIVI ET D'EVALUATION	19
III.1. Dispositif de pilotage et mécanise de suivi-évaluation du plan	19
III.1.1. Disposition de pilotage	19
III.1.2. Mécanise de suivi-évaluation du plan.....	21
III.2. Instruments de mise en œuvre.....	21
III.2.1. Le plan de production.....	21
III.2.2. Chronogramme détaillé des activités.....	24
III.2.3. Coût et financement du plan d'actions.....	26
III.2.4. Schéma de financement des activités du plan d'actions.....	28
III.3. Mesures d'accompagnement	30
III.3.1. Apurement du passif des campagnes précédentes et en cours.....	30
III.3.2. Facilitation de l'accès aux intrants et aux équipements agricoles	30
III.3.3. Facilitation de l'accès au financement et au marché l'information et la communication.....	30
III.3.4. Information et la communication.....	31
IV- PRINCIPAUX RISQUES ET MESURES DE MITIGATION	31
CONCLUSION.....	33

INDEX DES TABLEAUX ET GRAPHIQUES

Tableau 1 : superficie aménagée/aménageable exploitable	5
<i>Tableau 2 : Evolution des superficies, des rendements et des productions</i>	<i>6</i>
Tableau 3 : Cadre logique agrégé axé sur les résultats	14
Tableau 4 : Plan de production en scenario tendanciel normal (campagne humide 2020 et campagne sèche 2021)	22
Tableau 5 : Plan de production en scenario tendanciel optimiste (campagne humide 2020 et campagne sèche 2021)	23
Tableau 6 : Chronogramme détaillé des activités du plan.....	24
Tableau 7 : Coût de financement du plan d'actions en scénario tendanciel normal	26
Tableau 8 : Schéma de financement des activités du plan d'actions	28
Tableau 9 : Synthèse de l'analyse des risques et des mesures de mitigation.....	32
Graphique 1 : Répartition des productions agricoles au cours de l'année 2019	6
Graphique 2 : Dispositif de pilotage et de suivi	20

SIGLES ET ABREVIATIONS

ANPE :	Agence Nationale de Promotion de l'Emploi
BAD :	Banque Africaine du Développement
BAGREPOLE :	Société de Développement Intégré du Pôle de Bagré
BGPL :	Bagrêpôle
BM :	Banque mondiale
CA :	Conseil Agricole
CCR :	Cadre de Concertation Régional
Copil :	Comité de Pilotage
COVID-19 :	Corona Virus Deasese - 2019
CSO :	Comité de suivi Opérationnel
DAMI :	Direction de l'Aménagement et de la Maintenance des Infrastructures
DCPI :	Direction de la Commercialisation et de la Promotion des Investissements
DEPC :	Direction des Etudes, du Développement des Projets et de la Capitalisation
DVE :	Direction de la Valorisation Economique
MAAH :	Ministère de l'Agriculture et des Aménagements Hydro-agricoles
MATD :	Ministère de l'Administration territoriale et de la Décentralisation
MCIA :	Ministère du Commerce de l'industrie et de l'Artisanat
MEA :	Ministère de l'Eau de l'Assainissement
MFPTPS :	Ministre de la Fonction publique, du Travail et de la Protection sociale
MOB :	Maîtrise d'Ouvrage de Bagré
MS :	Ministère de la santé
MSECU :	Ministère de la Sécurité
NPK :	Engrais phosphaté constitué d'Azote, de Potassium et Phosphore
OHADA :	Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires
ONG :	Organisation Non Gouvernemental
OP :	Organisations Paysannes
OS :	Objectif Spécifique
PAPCB :	Projet d'Appui au Pôle de Croissance de Bagré
PME/PMI	Petites et Moyennes Entreprises – Petites et Moyennes Industries

PNDES :	Plan National de Développement Economique et Social
PPCB :	Projet Pôle de Croissance de Bagré
PPP :	Partenariat Public-Privé
PTF :	Partenaires Techniques et Financiers
PVC :	Matériau plastique en polychlorure de vinyle
RA :	Résultats Attendus
RD :	Rive Droite
RG :	Rive Gauche
SEM :	Société d'Economie Mixte
SONABEL :	Société Nationale d'Electricité du Burkina Faso
SONAGESS :	Société Nationale de Gestion du Stock de Sécurité Alimentaire
UDIRBA :	Unité Diocésaine Riz de Bagré
UDPSB :	Union Départemental des Producteurs Semenciers de Bagré
UGPRB :	Union des Groupements de Producteurs de Riz de Bagré
ZUP :	Zone d'Utilité Publique

INTRODUCTION

La pandémie de COVID 19, partie de la Chine en décembre 2019, a connu une propagation rapide dans le monde entier et depuis la première quinzaine de mars 2020 le Burkina Faso a enregistré ses premiers cas.

Cette crise sanitaire majeure de portée internationale a des répercussions visibles et prévisibles au plan économique et social ainsi qu'au niveau du fonctionnement normal des services.

En effet, les impacts concernent pratiquement tous les secteurs de développement socioéconomique à des degrés variés : la santé, l'éducation, l'alimentation, l'économie, le tourisme et la culture, l'industrie... Par ailleurs, les mesures prises dans le cadre de la riposte impactent négativement l'activité économique à cause des mises en quarantaine et des confinements qui conduisent au ralentissement voire à l'arrêt des activités de productions et de commercialisation des biens et services.

Dans le secteur alimentaire en particulier, les risques sont considérables et variés et pourraient se traduire par :

- la réduction des productions attendues dues aux difficultés d'approvisionnement en intrants et à la rareté de la main d'œuvre soit pour l'entretien des exploitations, soit pour les récoltes et le conditionnement des productions ;
- la perte de la quasi-totalité des productions maraichères et fruitières qui sont hautement périssables pour lesquelles la fermeture des frontières et les difficultés de main d'œuvre ne permettent pas leur bonne récolte, le stockage/conditionnement et l'écoulement. Les exploitants assistent donc impuissants à l'effondrement de leur capital de production ;
- les conséquences immédiates qui en découlent dans le domaine de l'alimentation sont entre autres, le repli sur les anciens stocks de productions, surtout vivrières jusqu'aux prochaines campagnes agricoles. Ces replis rappellent ceux de l'année 2008 avec leurs émeutes de la faim à travers le monde, pendant lesquels replis, les pays traditionnellement exportateurs des produits vivriers et principalement le riz, avaient empêché les sorties des produits pour les besoins de consommations nationales. Ces pratiques avaient véritablement mis en mal la plupart des pays et en particulier le Burkina Faso dont plus de 60% de ses besoins en consommation de riz sont fournis par les importations.

Au regard des impacts négatifs de cette crise, il importe dans le domaine de la sécurité alimentaire, que le Burkina Faso anticipe pour amoindrir sa dépendance vis-à-vis des importations des produits vivriers.

C'est dans cet objectif précis que le Gouvernement du Burkina Faso sous le leadership du Ministère en charge de l'agriculture, a élaboré une **Stratégie de mise en œuvre des mesures annoncées par SEM le Président du Faso dans le secteur agricole.**

Pour l'opérationnalisation de ladite stratégie, instruction a été donnée à tous les acteurs du secteur rural dont les agences de gestion des plaines aménagées en vue de développer des initiatives cohérentes et volontaristes, afin de contribuer à l'accroissement des productions nationales.

C'est en réponse à cet appel que Bagrêpôle a élaboré le présent **Plan d'actions d'urgence d'appui à la sécuritaire alimentaire pour renforcer la résilience aux effets de COVID-19**. Outre une introduction et une conclusion, ce plan s'articule autour des points ci-après :

- brève présentation de la plaine hydroagricole de Bagré et analyse sommaire de la situation agricole ;
- éléments du plan spécial d'accroissement de la production agricole ;
- approche opérationnelle de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation ;
- principaux risques et mesures de mitigation.

I- BREVE PRESENTATION DE LA PLAINE HYDROAGRICOLE DE BAGRE ET ANALYSE SOMMAIRE DE LA SITUATION AGRICOLE

Cette première partie du plan d'actions d'urgence présente de manière succincte la plaine hydroagricole de Bagré et sa situation agricole.

I.1. Brève présentation de la plaine hydroagricole de Bagré

Cette section présente de manière succincte la plaine hydroagricole à travers la genèse de sa mise en valeur ; le statut de la zone abritant la plaine hydroagricole et, enfin, l'entité de gestion de ladite zone.

I.1.1. Genèse de la mise en valeur de la plaine hydroagricole de Bagré

La mise en valeur de la plaine de Bagré est ponctuée par des faits marquants dont le premier, remonte au projet Bagré. Ce projet, initié dans les années 1970 par des études de faisabilités autour des potentialités des terres du sous bassins versant du fleuve Nakanbé dans la zone à aboutit à la construction d'un barrage à buts multiples d'une capacité de 1,7 milliard de m³, comportant dès l'origine un volet électrique et un volet agricole.

Depuis 1993, date d'achèvement des travaux du volet électrique, les principales attributions de la Maitrise d'Ouvrage de Bagré (MOB)¹ se sont recentrées sur le volet agricole à travers la mise en valeur du potentiel de terres aménageables en aval et en amont du barrage de Bagré évalué à 30 000 hectares.

En 2012, dans le cadre de l'édification du pôle de croissance de Bagré, pôle pilote du pays, la MOB a été restructurée pour donner lieu à la Société de Développement Intégré du Pôle de Bagré (Bagrêpôle Sem). Depuis cette date, la dynamique de mise en valeur de la plaine a connu une accélération avec l'accompagnement des

¹ Créée le 25 juin 1986 par Kiti n° 86-240/CNR/PRES/MEAU.

Partenaires Techniques et Financiers (PTF) notamment la Banque Mondiale (BM) et la Banque Africaine de Développement (BAD) à travers respectivement le Projet Pôle de Croissance de Bagré (PPCB) et le Projet d'Appui au Pôle de Croissance de Bagré (PAPCB).

I.1.2. Statut de la zone abritant la plaine hydroagricole

La zone abritant la plaine hydroagricole de Bagré est un territoire décrété Zone d'Utilité Publique (ZUP) avec un régime particulier de gestion des terres du domaine foncier de la zone du projet Bagré, depuis le 02 décembre 1998. Sa délimitation a été modifiée par le Gouvernement en février 2014. La ZUP de Bagré dans ses nouvelles limites couvre une superficie de 473 500 hectares couvrant majoritairement la région du Centre-Est notamment la province du Boulgou et dans une moindre mesure la région du Centre-Sud.

I.1.3. Entité de gestion de la ZUP de Bagré

Comme indiqué au point 1.1.1, Bagrépôle, société d'économie mixte (Etat, secteur privé), est née de la transformation structurelle de la MOB, afin de doter le pôle de Bagré d'une entité juridique apte à garantir une gestion autonome, opérationnelle et viable de la zone dédiée.

Cette capacité de coordination, de mise en cohérence et d'intégration des interventions dans la ZUP a été facilitée par la prise de plusieurs mesures fortes au plan législatif et plan réglementaire.

Au titre des mesures réglementaires, on peut citer le décret 2014 relatif à la ZUP qui stipule en son article 2 que « Bagrépôle Sem est chargée de prendre toutes les mesures nécessaires pour une gestion du fonds de terres de la Zone d'Utilité Publique de Bagré dans le cadre de la mise en valeur des aménagements à but agricole, pastoral, forestier, faunique, touristique, hydraulique, piscicole, agro-industriel et d'habitation ». Cette capacité d'intervention a été réconfortée par le Gouvernement toujours en février 2014 par la prise d'un décret portant transfert de gestion de la Zone d'Utilité Publique et de la Zone de concentration à BAGREPOLE.

Par ailleurs, plusieurs lois à caractère incitatif ont été prises pour favoriser l'attraction des investissements dans la zone du pôle. La dernière en date est la loi n° 038-2018/AN du 30 octobre 2018 portant code des investissements au Burkina Faso, qui institue un régime spécial des investissements dans les pôles de croissance.

I.2. Analyse de la situation agricole et alimentaire

Le diagnostic sommaire de la plaine hydroagricole de Bagré indique que celle-ci regorge d'importants atouts et acquis mais fait face aussi à un certain nombre de difficultés.

I.2.1. Principaux atouts et acquis

Les potentialités et acquis de la plaine sont appréciés autour des points ci-après : (i) le potentiel en terres aménageable/aménagé et l'évolution des performances

agricoles ; (ii) la disponibilité de ressources en eau et la gestion de l'irrigation ; (iii) le capital humain et immatériel ; (iv) la transformation des produits de base.

1.2.1.1. Potentiel en terres aménageable/aménagé et évolution des performances agricoles

Le potentiel de terres aménageables est actuellement évalué à 21 000 hectares. Sur le plan agricole, à la date du démarrage du Projet Pôle de Croissance de Bagré en 2011, une superficie de 3 380 ha était aménagée et essentiellement exploitée en mode paysannat. Seulement 240 ha exploités en entreprenariat agricole sur le périmètre des 1500 ha aménagés en 2005 en rive gauche du Nakanbé. Sur la superficie totale, 62 ha sont réservés par Bagrépôle (ex-MOB) pour en faire des champs écoles dans le cadre de la vulgarisation et du transfert des nouvelles technologies.

Dans le cadre du PPCB, **2200 ha** en rive gauche ont été nouvellement aménagés et réceptionnés définitivement depuis janvier 2020. En outre au titre du PAPCB, **2194 ha** en rive droite sont en cours d'aménagement.

A la date du 31 mars 2020, la situation des superficies aménagées se présente conformément au tableau n°1 ci-dessous.

Tableau 1 : superficie aménagée/aménageable exploitable

Site ou périmètre	Nombre de Producteurs	Sup aménagées (ha)	Superficies attribuée exploitants (ha)		Superficies exploitées par Bagrèpôle et agro investisseurs (ha)		Terre hautes (exploitées ou exploitables) (ha)	Superficie en attente d'attribution		Total Superficies exploitable (ha)		
			Riziculture	Polyculture	Riziculture	Polyculture	Riz et/poly	Riz	poly	Riz	Poly	TOTAL
680 ha Rive Gauche	640	680	633,9	0	0	0	50,5	0	0	684,4	0	684,4
1500 ha Rive Gauche	1660	1500	1150	0	222,5	379,9	6	0	0	1378,5	379,9	1758,4
2582 ha RG	1279	2139,6	310,6	587,87	40	1012	200	85,8	103,36	636,4	1703,23	2339,63
1200 ha RD	1012	1200	977,08	0	6	0	1,5	0	0	984,58	0	984,58
Total	4 591,00	5 519,60	3 071,58	587,87	268,5	1391,9	258,0	85,8	103,36	3683,88	2083,13	5767,01

Ce tableau fait ressortir une superficie totale exploitable de 5767,01 ha en campagne humide. En campagne sèche, l'exploitation de la totalité de cette superficie nécessite des aménagements et des acquisitions du matériel d'irrigation. Les superficies destinées aux agro investisseurs devraient être aménagées pour être exploitées en maîtrise totale d'eau en toute saison à partir de fin 2021. Par conséquent, pour la campagne sèche 2021 les terres des agro investisseurs seront en cours d'aménagement et ne pourront pas être mise en exploitation.

Il convient de signaler par ailleurs, que sur les 2194 ha en cours d'aménagement, 924 ha en irrigation gravitaire pourraient être mis en exploitation en polyculture à partir de la campagne sèche 2021.

Les perspectives immédiates sont donc l'achèvement en 2021 de l'aménagement des 2194 ha et la mise en exploitation immédiate de 924 ha en irrigation gravitaire et l'attribution des 1270 ha à des agro investisseurs pour parachever l'aménagement du réseau pour l'exploitation.

Du potentiel de superficie ci-dessus présenté au tableau n°1, il est possible d'apprécier l'évolution des performances agricoles au cours des dix dernières années comme suit dans le tableau n°2.

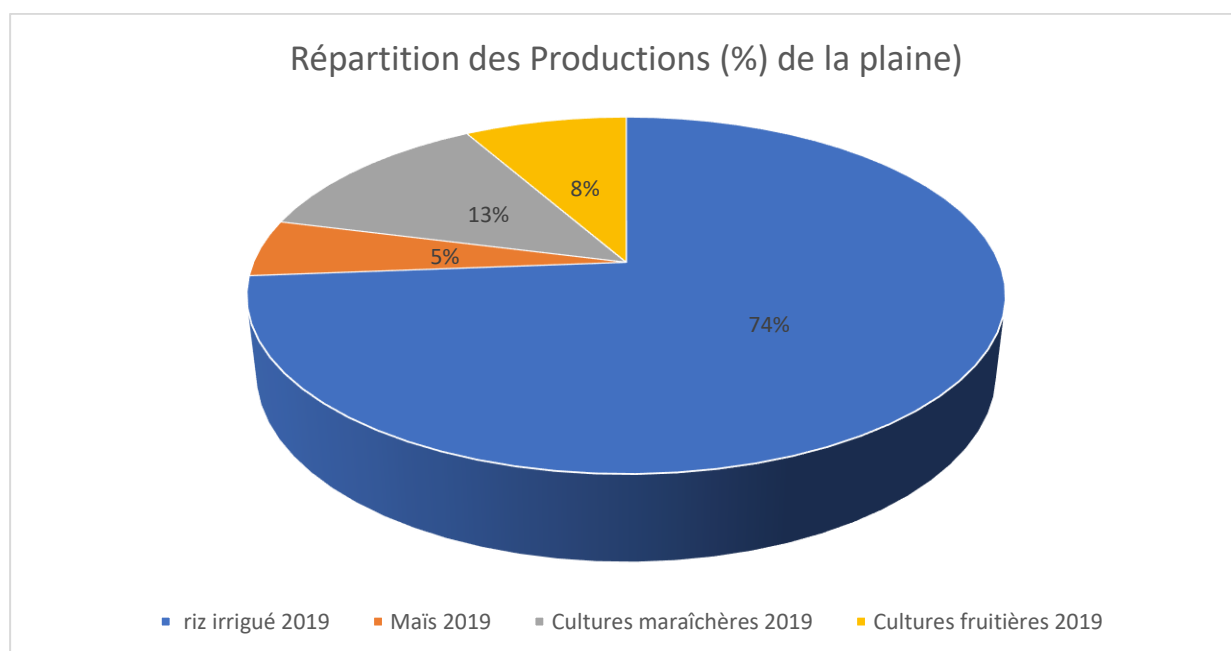
Tableau 2 : Evolution des superficies, des rendements et des productions

Année	Rendement moyen Campagne sèche (T/ha)	Rendement moyen campagne humide (T/ha)	Rendement moyen annuel (T/ha)	Superficie annuelle (Ha)	Production annuelle (T)
2012	4,5	5,02	4,76	3 367,0	16 026,92
2013	5,85	5	5,425	4836,75	26 239,37
2014	5,2	6,1	5,65	4897,70	27 672,
2015	5,4	4,75	5,075	5885,5	29 868,91
2016	5,3	5,09	5,195	5793,1	30 095,15
2017	4,85	4,45	4,65	5974,6	27 781,89
2018	5,06	5,26	5,16	5967,78	30 793,74
2019	5,86	5,03	5,46	5 322,2	28 979,38
Moyenne	5,25	5,09	5,17	5255,58	27182,17

Le tableau n°2 indique la moyenne des rendements à l'hectare pour les 8 dernières années de 5,17 T et la superficie annuelle exploitée est de 5255,58 ha pour une production moyenne de **27 182,17 tonnes de riz paddy représentant 7,50% de la production nationale.**

Le graphique ci-dessous indique la répartition des productions agricoles au cours de l'année 2019 en distinguant les cultures ci-après : riz irrigué, maïs, cultures maraîchères, cultures fruitières.

Graphique 1 : Répartition des productions agricoles au cours de l'année 2019



I.2.1.2. Le riz irrigué représente 74% de la production totale de la plaine. Il est suivi des cultures maraichères avec 13%. La proportion attribuée au riz diminuera avec la mise en exploitation des nouvelles terres qui praticables en polyculture. **Disponibilité de ressources en eau et gestion de l'irrigation**

L'eau d'irrigation des aménagements hydroagricoles de Bagré est issue du barrage de Bagré qui a une capacité de 1,7 milliards de m³. L'apport d'eau vers les périmètres irrigués se fait à travers deux (02) prises d'irrigation de capacité maximale de 28 m³/s et 10 m³/s respectivement en rive gauche et en rive droite du fleuve Nakanbé. Actuellement une superficie totale de 5.580 ha est aménagée dont 1200 ha en rive droite et 4.380 ha en rive gauche du Nakanbé.

Il faut rappeler que tout comme la SONABEL, Bagrépôle est un usager de l'eau de la retenue du barrage hydro-électrique et hydro-agricole de Bagré parmi d'autres. Les niveaux d'eau dans la retenue et les prélèvements d'eau par les prises d'irrigation dans le barrage ainsi que les volumes d'eau turbinés sont enregistrés par la SONABEL. Les débits délivrés aux prises d'irrigation et les temps d'ouvertures de celles-ci proviennent des requêtes exprimées par Bagrépôle.

Sur la disponibilité des ressources en eau et la gestion de l'irrigation, il convient de noter qu'au regard de sa grande capacité de stockage, le barrage de Bagré assure une disponibilité de la ressource en eau de manière permanente pendant les années de pluviométrie normale. Il est aussi important de rappeler que depuis sa construction, l'Autorité a voulu qu'au niveau de ce barrage l'irrigation soit privilégiées devant la production d'électricité d'où le calage des côtes de prises (à des niveaux différents 226,70 m pour l'hydroélectricité et 223,5 m pour l'irrigation).

Aussi la plaine hydroélectrique de Bagré dispose à ce jour de périmètres essentiellement gravitaires aménagés avec un réseau constitué de près 65 km de canaux primaires revêtus en béton.

I.2.1.3. Capital humain et immatériel

L'exploitation depuis plus de deux décennies des 3 380 ha en mode paysannat, essentiellement en riziculture, a favorisé une accumulation par les exploitants familiaux de connaissances, de savoir et de savoir-faire mobilisables pour une mise en valeur optimale des superficies aménagées. L'encadrement de proximité d'environ 5 000 exploitants familiaux est assuré par le dispositif de conseil agricole de Bagrépôle composé de cadres techniques moyens et supérieurs expérimentés.

Par ailleurs, l'entité de gestion et de coordination de la plaine qu'est Bagrépôle s'est forgée depuis sa création en étoffant son staff technique avec une expertise multidisciplinaire compétente pour assurer la planification, le développement et la gestion du Pôle de croissance de Bagré.

1.2.1.4. Transformation des produits de base

La zone de Bagré dispose de plus d'une quarantaine d'unités de transformation de riz paddy installées. Le diagnostic révèle également une grande disparité d'investissement et de performance entre les unités.

La majorité de ces unités sont tenues par des particuliers. Quelques-unes (Union des étuveuses, Groupement du V3/RG) sont la propriété d'organisations paysannes ou d'institutions (UDIRBA et KOKUMA).

1.2.2. Principales contraintes identifiées

En dépit de ses atouts considérables, la plaine hydro-agricole de Bagré demeure confrontée à plusieurs difficultés dont certaines constituent de véritables goulots d'étranglement. Sans être exhaustif, les principales contraintes sont abordées ci-dessous.

On note que sur un potentiel en terres aménageables de 21 000 hectares, seulement 26,57% sont aménagés à ce jour. Ce taux passera à 37,02% en 2021, portant la superficie totale aménagée à 7 774 hectares (hors aménagements envisagés en mode PPP). Ce taux relativement faible indique les efforts importants à faire en termes d'investissements publics pour accroître les productions agricoles.

Au niveau des performances agricoles, les variations en dents de scie de la production (cf. tableau 2) s'expliquent en partie par les difficultés d'accès aux intrants notamment les engrais, le non-respect des calendriers culturaux, le dysfonctionnement de la plupart des organisations paysannes (problème de gouvernance) avec corolaire les difficultés d'accès au crédit. Ces indications montrent les leviers sur lesquels il faudrait agir pour un accroissement substantiel de la production sur la plaine.

Concernant la ressource eau, bien que justifiant d'un réseau d'irrigation fonctionnel, de nombreuses difficultés subsistent en ce qui concerne la gestion de l'eau et la maintenance dudit réseau au niveau des aménagements hydroagricoles en cours d'exploitation à Bagré. Ces difficultés concernent tout d'abord la vétusté du réseau d'irrigation au niveau de certains aménagements (1200 ha RD, 680 ha RG, 1500 ha RG) qui nécessitent des travaux de réhabilitation, les actes de vandalisme commis par des exploitants (vol de vannettes, blocage de vannes, etc.), ainsi que de mauvaises pratiques d'irrigation (non-respect du tour d'eau, piratage, etc.). A ces difficultés il faut également ajouter le non-paiement de la redevance en eau qui devrait en principe permettre à Bagrépôle de mobiliser des ressources pour assurer la maintenance et l'entretien du réseau.

S'agissant de la valorisation des productions notamment de riz, on note un faible niveau de transformation et la faiblesse des circuits de commercialisation du paddy pour plusieurs raisons dont l'enclavement de certaines zones de production. Au niveau industriel, seulement 50% des unités de transformation de riz paddy installées sont fonctionnelles et d'une manière générale on remarque, entre autres, une mauvaise qualité de certains produits de base notamment en fin de saison sèche, le coût élevé des facteurs de production (emballage, électricité, eau, etc.), la faible

professionnalisation. Par ailleurs, il convient de noter un très faible niveau de contractualisation entre les acteurs à cause entre autres, du non-respect des engagements par les acteurs, notamment les retards de paiements.

En somme, ce diagnostic sommaire de la situation du secteur agricole au niveau de la plaine hydroagricole de Bagré, illustre les enjeux en présence au regard des atouts et des contraintes décrits précédemment. L'analyse de la situation indique surtout clairement les grands défis à relever pour une contribution maximum de Bagrépôle à la réalisation des mesures annoncées par SEM le Président du Faso dans le secteur agricole dans le cadre du Plan de riposte au COVID-19.

Le défis clés qui se dégagent sont les suivants : (i) la poursuite des aménagements hydroagricoles et l'accroissement rapide du potentiel en terres exploitable ; (ii) l'organisation des petits exploitants en association d'usagers de l'eau agricole ce qui permettra une meilleure organisation et responsabilisation desdits exploitants au niveau des aménagements internes ; (iii) la remise en état des aménagements à travers des travaux de réhabilitation et de maintenance du réseau d'irrigation ; (iv) l'amélioration continue de la productivité et l'augmentation significative de la production ; (v) le renforcement des capacités de transformation des PME/PMI intervenant dans la zone ; (vi) la contractualisation agricole pour favoriser l'écoulement des produits² y compris la prise en compte des achats institutionnels (vii) la consolidation des capacités institutionnelles de Bagrépôle.

II- ELEMENTS DU PLAN D'URGENCE D'ACCROISSEMENT DE LA PRODUCTION AGRICOLE

II.1. Fondements

Le présent plan d'actions d'urgence de Bagrépôle tire ses fondements des orientations gouvernementales dans le secteur de l'agriculture et de la sécurité alimentaire, dans le cadre de la mise en œuvre du plan de riposte au COVID-19. Tout en œuvrant activement à l'opérationnalisation de la Stratégie du Ministère de l'Agriculture et des Aménagements Hydro-agricoles (MAAH) pour la mise en œuvre des mesures annoncées par SEM le Président du Faso dans le secteur agricole, le plan d'urgence du Pôle de Croissance de Bagré demeure cohérent avec les référentiels de base et les engagements internationaux du Gouvernement, pour l'édification d'une économie à croissance forte, inclusive et durable pour le Burkina Faso.

II.1.1. Stratégie de mise en œuvre des mesures annoncées par SEM le Président du Faso dans le secteur agricole

L'objectif global de la Stratégie de mise en œuvre des mesures annoncées par SEM le Président du Faso dans le secteur agricole est d'assurer l'intensification de la production agricole en vue d'atteindre l'autosuffisance alimentaire notamment en riz au Burkina Faso. L'ambition majeure à ce niveau est de produire de façon additionnelle 278 288 tonnes de riz décortiqué soit 505 978 tonnes de riz paddy pour atteindre une

² Des évolutions favorables sont en cours dans ce sens au moyen de protocoles avec certains partenaires que sont notamment le PDA/GIZ et le Projet Consortium riz du Centre-Est.

production totale de riz paddy à la fin de la campagne humide et sèche de plus de 850 000 tonnes ; toute chose devant contribuer à la réalisation de l'initiative 1 million de tonnes de riz lancée par Son Excellence le Président du Faso.

A cet effet, cette stratégie repose sur trois leviers incitateurs majeurs et interdépendants que sont : (i) Levier 1 : intensification de la production rizicole avec un accent particulier dans les grandes plaines aménagées à l'exemple du Sourou, de Bagré, de Bama, de Douna et bien d'autres ; (ii) Levier 2 : la garantie d'un marché de vente des productions réalisées ; (iii) Levier 3 : la mise à niveau de certaines unités de transformation pour la production d'une norme de riz décortiquée prédéterminée et l'organisation de la commercialisation des produits maraichers.

II.1.2. Autres référentiels de base

Le plan spécial est donc conçu en cohérence avec les orientations nationales édictées par les référentiels nationaux et sectoriels de développement du pays, notamment le Plan National de Développement Economique et Social (PNDES) ; la Politique sectorielle production Agro-sylvo-pastorale ; la Politique nationale de sécurité alimentaire et nutritionnelle, la Politique sectorielle transformation industrielle et artisanale.

II.2. Principes directeurs

Le succès du plan spécial est conditionné par l'internalisation de plusieurs principes directeurs que sont : (i) le respect des bonnes pratiques agricoles, industrielles et sanitaires ; (ii) le partenariat et la cohérence des interventions ; (iii) la responsabilisation des acteurs ; (iv) la prise en compte du Genre ; (v) le respect de l'environnement.

II.2.1. Respect des bonnes pratiques agricoles, industrielles et sanitaires

Sur le plan agricole, les bonnes pratiques à promouvoir sont le respect du calendrier agricole et d'irrigation ainsi que les itinéraires techniques. Au niveau industriel, ce respect porte sur les normes industrielles applicables à la transformation agro-alimentaire. Quant aux bonnes pratiques sanitaires, elles impliquent les mesures sanitaires décidées par les autorités nationales pour contrer la propagation du COVID-19.

II.2.2. Partenariat et cohérence des interventions

Le caractère multisectoriel du pôle et partant la diversité et le nombre croissant d'intervenants dans la ZUP de Bagré implique une meilleure coordination des actions pour plus d'efficacité. Le partenariat et la cohérence des interventions seront renforcés au moyen, entre autres, de protocoles et de conventions et la prise de mesures réglementaires nécessaires.

II.2.3. Responsabilisation des acteurs

La pleine responsabilisation des acteurs concernés notamment les opérateurs agricoles (exploitants familiaux et leurs organisations, etc.) est fondamentale pour

garantir la mise en œuvre réussie du plan spécial. Dans ce sens, une meilleure appropriation du plan spécial est requise.

II.2.4. Prise en compte du Genre

La prise en compte du genre est un principe adopté par Bagrêpôle dès le départ dans le cadre de la mise en œuvre des projets et programmes qu'elle exécute pour le développement du pôle de Bagré. Dans ce sens, une attention sera accordée aux spécificités et contraintes des femmes dans la mise en œuvre du plan.

II.2.5. Respect de l'environnement

Conscient que l'intensification de la production agricole et sa transformation ne sont pas sans conséquences sur le plan environnemental, la mise en œuvre du plan spécial s'inscrira dans une dynamique de préservation des ressources naturelles et des écosystèmes. Le souci étant de prévenir, d'atténuer voire d'éradiquer les éventuelles incidences négatives qui pourraient découler desdits pôles, mais aussi d'envisager des bonifications le cas échéant.

II.3. Orientations de la riposte au Covid-19

Les orientations de la riposte traduisent l'articulation logique du Plan d'actions d'urgence. Cette logique est basée sur une chaîne de résultats comprenant un objectif global assorti d'impacts attendus et des objectifs spécifiques auxquels sont associés des effets escomptés.

II.3.1. Objectif global

L'objectif global du plan d'actions est de contribuer à l'amélioration du niveau de couverture des besoins alimentaires par les productions nationales, afin de renforcer la résilience des ménages aux effets du Covid-19.

Le principal impact attendu au niveau global est une meilleure disponibilité et accessibilité des productions agricoles nationales sur le marché local malgré le contexte du COVID-19. Pour ce faire la plaine de Bagré à travers ce plan contribuera de 4,63% aux objectifs quantitatifs de la stratégie de mise en œuvre définie au plan national par le Gouvernement à travers le MAAH (soit plus de 850 000 tonnes).

II.3.2. Objectifs spécifiques et effets attendus

En vue de faire des productions nationales un véritable levier de la riposte aux effets du Covid-19 sur le plan agricole et alimentaire, l'objectif global du plan d'actions d'urgence se décline en quatre (04) objectifs spécifiques que sont : (i) **objectif spécifique 1** : *Augmenter sensiblement le volume des productions*; (ii) **objectif spécifique 2** : *Améliorer le niveau de transformation des produits agricoles*; (iii) **objectif spécifique 3** : *Faciliter l'écoulement des produits*; (iv) **objectif spécifique 4** : *Coordination, gestion et capitalisation du plan*.

II.3.2.1. Augmenter sensiblement le volume des productions

L'augmentation significative des productions est un objectif majeur qui portera sur des spéculations de premier rang à savoir le riz (principalement) suivi du maïs et des productions maraichères.

En termes d'effets, l'ambition est de faire passer la production totale de la spéculation concernée :

- ✓ d'une prévision annuelle (2020) de 31 500 tonnes à une production de 39 417,95 tonnes de riz paddy sur les deux campagnes concernées par le plan, soit une augmentation de 25% par rapport à la prévision ;
- ✓ d'une prévision annuelle (2020) de 2 586 tonnes de maïs à une production de 8 260 Tonnes de maïs sur les deux campagnes agricoles concernées par le plan, soit une augmentation de 219% par rapport à la prévision 2020 de la plaine.

Les principales actions à mener pour soutenir ces dynamiques projetées portent entre autres sur l'aménagement ou la mise à niveau de superficies agricoles facilement exploitables, l'amélioration de la fourniture de prestations agricoles mécanisées ; l'augmentation des taux de mise en valeur des superficies disponibles ; l'amélioration des rendements ; la gestion rationnelle de l'eau et l'entretien des infrastructures d'irrigation.

II.3.2.2. Améliorer le niveau de transformation des produits agricoles

La transformation au niveau local et national des produits agricoles est déterminante pour améliorer la valeur ajoutée de la production brute. Cette amélioration du niveau de transformation des produits agricoles concernera principalement le riz et accessoirement le maïs et certaines cultures maraichères.

Au titre des effets attendus de cet objectif, il s'agira de transformer les 39 417,95 tonnes de riz de la plaine, soit au moins 23 650,8 tonnes de riz décortiqué pour les besoins du marché national.

Les principales actions qui seront menées pour soutenir cet objectif consisteront pour les unités de transformations à la mise à l'échelle, à l'accroissement des capacités d'approvisionnement à travers un fonds de garanti, au respect des normes de qualité du riz.

II.3.2.3. Faciliter l'écoulement des produits

Le troisième objectif et non des moindres du plan sera de faciliter l'écoulement des productions réalisées dans le cadre du plan spécial d'appui. Cet objectif trouve toute sa justesse dans la mesure où la commercialisation a très souvent été le maillon faible des plans d'urgence antérieurs.

Tenant compte d'un niveau d'autoconsommation estimé à 15%, l'effet attendu est la collecte de 85% de la production de paddy de la plaine soit 33 505 tonnes et la commercialisation de 20 103 tonnes de riz décortiqué.

Pour ce faire les actions qui seront déployées porteront aussi bien pour le riz, le maïs et les produits maraîchers. Il s'agira notamment de la promotion de la contractualisation ; le développement de circuits de distribution du riz décortiqué ; l'implication des importateurs et grands commerçants dans l'achat du riz de la plaine ; l'amélioration de l'accès aux zones et ménages en situation critique en raison du Covid-19).

II.3.2.4. Coordination, gestion et capitalisation du plan

Cet objectif vise à assurer une coordination et une mise en œuvre efficace du plan ainsi que sa capitalisation pour les futures interventions.

L'effet attendu est de réaliser le plan à au moins 95%, toute chose qui garantira la contribution effective de la plaine aux objectifs quantitatifs de la stratégie de mise en œuvre définie au plan national par le Gouvernement à travers le MAAH.

Les principales actions qui seront menées pour soutenir cet objectif concerneront l'animation du dispositif de pilotage et des cadres de concertations, la conduite d'actions de communication sur le plan et l'effectivité du suivi évaluation.

Tableau 3 : Cadre logique agrégé axé sur les résultats

OBJECTIF GLOBAL : contribuer à l'amélioration du niveau de couverture des besoins alimentaires par les productions nationales, afin de renforcer la résilience des ménages aux effets du Covid-19					
RESULTATS ATTENDUS (RA)	INDICATEURS	SITUATION DE REFERENCE	CIBLE	SOURCE DE VERIFICATION	HYPOTHESES ET RISQUES
OS1 : Augmenter sensiblement le volume des productions	Volume des productions	Riz : 28 980 T	Riz : 39 417,95 T soit 28%	Les rapports d'activités	Attaques de ravageurs (criquets et oiseaux granivore)
	Taux d'accroissement des productions	Maïs : 2055 Tonnes	Maïs : 8260 tonnes soit 300%		Attaque de la chenille légionnaire d'automne
	Taux d'accroissement des rendements par spéculation	Riz : 5,15 T/ha	Riz : 5,5 t/ha soit 6,8%	Les rapports d'activités	- Le sous dosage dû à l'insuffisance d'engrais - La non disponibilité des ressources et surtout à temps
		Maïs : 2 T/ha	Maïs : 3T/ha soit 50%	Les rapports d'activités	- Le sous dosage dû à l'insuffisance d'engrais - La non disponibilité des ressources et surtout à temps
	Total des superficies mises en valeur en campagne humide et en campagne sèche		- Campagne humide : Riz : 3999 ha maïs : 2083 ha - Campagne sèche : Riz : 3167,9 ha Maïs : 670 ha	Rapport de campagne	Le manque d'intérêt des exploitants pour le plan d'actions
	Taux d'accroissement des superficies mise en valeur		Riziculture : 36,37% Maïs : 231,7%		
R1.1. Les équipements (tracteurs, motoculteur) et petits matériels sont acquis et distribués	- Tracteurs et Accessoires pour tracteur - Motoculteurs et accessoires		- Tracteurs : 2 - Accessoires de tracteurs : 17 Motoculteurs et accessoires : 10 Pièces de rechanges :	- Bordereau de livraison - Bordereau de réception - Reçus d'achats	Les lenteurs des procédures classiques de passation des marchés
R1.2. L'offre de terres exploitables est augmentée	Superficies de terres hautes sommairement aménagées		75 ha	PV de réception Rapport d'activités	

OBJECTIF GLOBAL : contribuer à l'amélioration du niveau de couverture des besoins alimentaires par les productions nationales, afin de renforcer la résilience des ménages aux effets du Covid-19

RESULTATS ATTENDUS (RA)	INDICATEURS	SITUATION DE REFERENCE	CIBLE	SOURCE DE VERIFICATION	HYPOTHESES ET RISQUES
R1.3. La main d'œuvre pour l'exploitation des terres est mobilisée	Coût de la main d'œuvre Nombre d'employés			Etats de paiements Rapport de campagne	Le faible intérêt pour les emplois agricoles
R.1.4. Le suivi et l'appui conseils et outils de vulgarisation sont réalisés par le conseil agricole de Bagrépôle	Nombre d'outils de vulgarisation		4752 sorties de suivi et appui conseil 16 sorties d'inspection/prospections phytosanitaires 03 au moins 124 outils de vulgarisation	Rapports d'activités	
R.1.5. Les capacités des acteurs sont renforcées	Nombre de thèmes Nombre de formés		4 300 exploitants (es) formés	Rapport de formation Rapports d'activités	
R1.6. Les intrants sont acquis et distribués	Nature et quantité de chaque intrant		NPK : 1 845,75 T Urée : 1 708,3 T Semences : 3 41,616 T Produits phytosanitaires : 5 833 litres	Bordereau de livraison Bordereau de réception Reçus d'achats	Sous dosage des intrants (semences et engrais)
R1.7. La gestion de l'eau d'irrigation et l'entretien du réseau sont assurés	Linéaire de canaux, drains, pistes entretenus Nombre de termitières détruites le long du réseau Nombre de vannes réparées			Les rapports d'activités	La non disponibilité des ressources nécessaires à l'entretien du réseau d'irrigation et surtout à temps

OBJECTIF GLOBAL : contribuer à l'amélioration du niveau de couverture des besoins alimentaires par les productions nationales, afin de renforcer la résilience des ménages aux effets du Covid-19

RESULTATS ATTENDUS (RA)	INDICATEURS	SITUATION DE REFERENCE	CIBLE	SOURCE DE VERIFICATION	HYPOTHESES ET RISQUES
	Nettoyage périodique des entrées/sorties de siphons et ouvrages de franchissement				
OS2 : Améliorer le niveau de collecte et de transformation des produits agricoles	Quantité de riz décortiqué		23 650,8 tonnes de riz décortiqué au moins (taux d'usinage de 60% au moins)	Rapport d'activités	Non disponibilité des accessoires de mise à l'échelle des rizeries
R2.1. Les unités de transformation sont mises à l'échelle	Nombre d'unités Nombres d'accessoires acquis		15 unités	Les rapports d'activités PV de réception du matériel	
R.2.2. La production de riz paddy de la plaine est collectée et payée	Quantité de la production collectée Quantité de production payée		33 505,25 tonnes de riz paddy Soit 85% de la production	Rapport d'activités Contrats /conventions signés Reçus de paiements	
R2.3 Le fond de garanti est mis en place	Montant du fond de garanti Nombre minimum de rizeries bénéficiaires		200 000 000 F CFA 10 bénéficiaires	Rapport d'activités Avis de crédit	
OS3 : Faciliter l'écoulement des produits	Quantité de riz décortiqué commercialisé		20 103,15 tonnes	Rapport d'activités Contrats /conventions signés Reçus de paiements	
	Quantité de maïs commercialisée		8 247,09 tonnes	Rapport d'activités ; Contrats /conventions signés ; Reçus de paiements	
R3.1. Les capacités de stockage des produits	Nombre de magasin réhabilités		10	Rapport d'activités	

OBJECTIF GLOBAL : contribuer à l'amélioration du niveau de couverture des besoins alimentaires par les productions nationales, afin de renforcer la résilience des ménages aux effets du Covid-19

RESULTATS ATTENDUS (RA)	INDICATEURS	SITUATION DE REFERENCE	CIBLE	SOURCE DE VERIFICATION	HYPOTHESES ET RISQUES
agricoles sont augmentées	Entrepôts de stockage assainis Nombre de palettes acquises Nombre de comptoirs de vente des produits agricoles de Bagré dans les grands centres urbains		12 7 000 (300/magasin) 02	PV de réception PV de réception du matériel Reçus d'achat	
R3.2 Les organisations paysannes sont mises en conformité à l'AU/OHADA	Nombre d'OP mises en conformités à l'AU/OHADA		20	Rapport d'activités	
R3.3. Les capacités des organisations paysannes sont renforcées en agriculture contractuelle	Nombre de SCOOP engagés dans un Agriculture contractuelle		40	Rapport d'activités	
R3.6. Le warrantage et la tierce détention sont pratiqués	Nombre de warrants Nombre de récépissés d'entreposage		40	Rapport d'activités	
OS4 : Coordination, gestion et capitalisation du plan	Taux de réalisation du plan		95%		
R4.1. Les rencontres de coordination sont tenues	Nombre de rencontres de coordination		10		Faible mobilisation des ressources pour le financement
R4.2. Les actions de communication sur le plan spécial sont réalisées	Nombre de tables rondes avec les PTF autour de la stratégie et du plan d'actions				

OBJECTIF GLOBAL : contribuer à l'amélioration du niveau de couverture des besoins alimentaires par les productions nationales, afin de renforcer la résilience des ménages aux effets du Covid-19

RESULTATS ATTENDUS (RA)	INDICATEURS	SITUATION DE REFERENCE	CIBLE	SOURCE DE VERIFICATION	HYPOTHESES ET RISQUES
	Nombre de communiqués Nombre de spots radio				
R4.3. Les cadres de concertation avec les acteurs sont tenus	Nombre de concertations entre les organisations des producteurs ;		04		
R4.4. Les suivis et évaluation des activités sont réalisés	Dispositif et mécanisme efficace de suivi – évaluation Nombre de sorties de suivi externes Nombre de rapports d'activités		01 24 12	Rapports d'activités	
R4.5. La capitalisation des acquis et insuffisances est faite	Rapport d'évaluation		1	Rapport d'évaluation	

III- APPROCHE OPERATIONNELLE DE MISE EN ŒUVRE, DE SUIVI ET D’EVALUATION

Cette dernière partie définit les approches, les modalités et les procédures d’opérationnalisation du Plan d’actions d’urgence d’appui à la sécurité alimentaire pour renforcer la résilience aux effets du COVID-19.

III.1. Dispositif de pilotage et mécanisme de suivi-évaluation du plan

III.1.1. Disposition de pilotage

Le dispositif de pilotage est le mécanisme de coordination et de supervision de l’exécution du plan d’actions d’urgence. La coordination est assurée par Bagrêpôle dont le Conseil d’administration tient lieu de Comité de pilotage (Copil) du plan. La supervision est assurée par la Primature et le Ministère de l’Agriculture et des Aménagements Hydroagricoles (MAAH) assurant le leadership de la Stratégie de mise en œuvre des mesures annoncées par SEM le Président du Faso dans le secteur agricole.

Le dialogue politique de haut niveau avec les PTF sera maintenu pour la mobilisation des ressources pour la riposte au CORONAVIRUS afin de limiter sa propagation et circonscrire ses effets néfastes sur la vie économique et sociale.

Au niveau régional et local, la concertation sur le plan d’actions d’urgence se fera travers les sessions du Cadre de Concertation Régional (CCR) et l’animation du Comité de suivi Opérationnel (CSO) qui sera mis en place pour la mise en œuvre du plan.

III.1.1.1. *Le cadre de concertation Régional du Centre Est*

Le cadre de concertation régional est une structure consultative regroupant les acteurs de développement au niveau régional. Il a pour vocation d’être un espace de dialogue en vue de la recherche d’une synergie d’actions et d’harmonisation des interventions pour un impact plus grand sur le développement des collectivités territoriales.

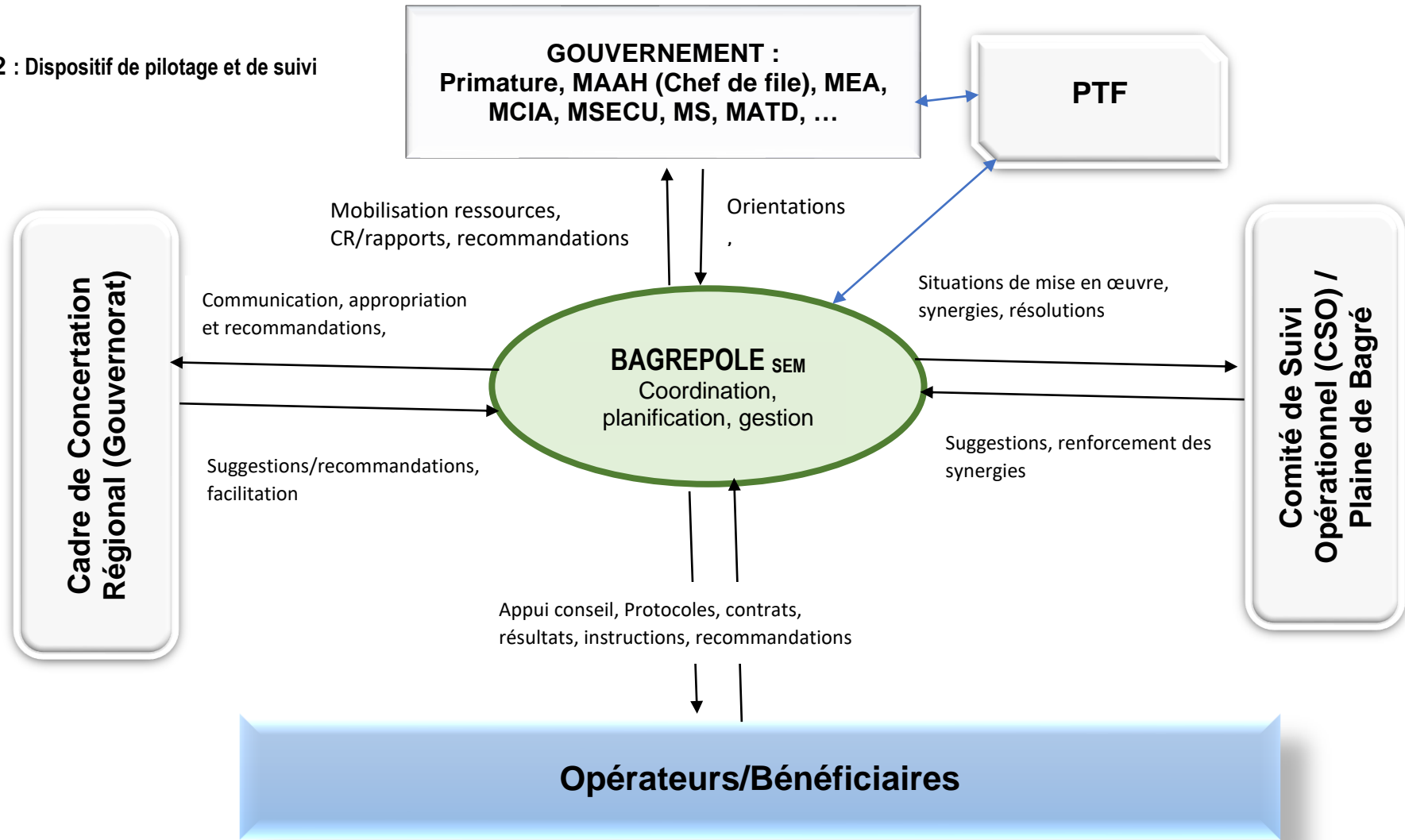
Bagrêpôle saisira l’opportunité de l’existence du CCR pour assurer l’information, la sensibilisation et la communication sur la mise en œuvre du plan et ses résultats. En outre, elle va capitaliser les suggestions et recommandations dudit cadre pour une mise en œuvre efficace du plan spécial.

III.1.1.2. *Le comité de suivi opérationnel*

Composé entre autres de Bagrêpôle qui assure la présidence, des représentants des organisations de producteurs, des transformateurs et des commerçants, ce comité est chargé de suivre les activités sur le terrain et de formuler au besoin des recadrages pour permettre l’atteinte des résultats. Il analyse les problèmes rencontrés par les acteurs et propose des solutions à Bagrêpôle. Il se réunit une fois chaque deux mois.

Le tableau ci-dessous schématise le dispositif de pilotage et de suivi.

Graphique 2 : Dispositif de pilotage et de suivi



III.1.2. Mécanisme de suivi-évaluation du plan

La mise en œuvre réussie du plan spécial d'appui à la production exige un suivi régulier et des évaluations périodiques afin de procéder aux ajustements nécessaires. Dans cette optique, la Direction des Etudes, du développement des Projets et de la Capitalisation (DEPC) veillera au fonctionnement du dispositif de suivi/évaluation impliquant tous les acteurs concernés (administration, organisations professionnelles, opérateurs privés, ONG, partenaires techniques et financiers).

Au niveau interne, ce suivi s'appuiera sur les autres directions techniques impliquées dans l'exécution du plan spécial, à savoir la Direction de la Valorisation Economique (DVE), la Direction d'Aménagement et de la Maintenance des Infrastructures (DAMI) et la Direction de la Commercialisation et de la Promotion des Investissements (DCPI).

Au niveau externe, le suivi sera assuré par les missions de supervision de la Primature et du MAAH, et éventuellement des PTF soutenant la mise en œuvre du plan d'urgence.

Par ailleurs, des évaluations d'impacts institutionnel, économique, social et environnemental seront conduites.

Pour soutenir la prise de décision par le Conseil d'Administration de Bagrépôle et le Gouvernement, il est soumis un rapport d'exécution par campagne.

III.2. Instruments de mise en œuvre

La mise en œuvre du plan d'actions d'urgence s'étalera sur deux campagnes agricoles à savoir la campagne agricole humide 2020 et la campagne agricole sèche 2021. Tenant compte du calendrier agricole de la plaine hydro agricole de Bagré, Bagrépôle compte démarrer la campagne agricole de saison humide en juin pour se terminer en septembre 2020 et exécuter la campagne agricole de saison sèche de janvier à avril 2021.

Le plan d'actions sera réalisé exécuté par campagne, avec l'utilisation du calendrier agricole comme instrument d'inclusion et de responsabilisation des différents acteurs dans la mise en œuvre des activités. Cette approche, facilitera la mobilisation des moyens, la coordination et l'harmonisation des procédures.

III.2.1. Le plan de production

Dans la perspective de valoriser au maximum les ressources en terres agricoles de la plaine et sur la base des objectifs et des résultats attendus dans le plan spécial, un plan de production qui précise la répartition des spéculations (riz et maïs) non seulement par campagne mais aussi par périmètre a été élaboré. Ce plan de production a le mérite de faciliter l'expression des besoins en intrants et en prestations mécanisées de même que le suivi de la mise en valeur sur le terrain. Du plan de production retenu, deux scénarii sont envisageables. Un scénario tendanciel normal à travers deux campagnes agricoles et un scénario tendanciel optimiste, qui pourrait permettre une exploitation de l'intersaison octobre-décembre (fin campagne humide – début campagne sèche) pour une troisième campagne de production notamment maraîchère.

Le plan de production se présente pour le scénario tendanciel normal ainsi qu'il suit :

Tableau 4 : Plan de production en scenario tendanciel normal (campagne humide 2020 et campagne sèche 2021)

Acteurs/Spéculation	Périmètre	Campagne humide 2020			Campagne 2021			Total des deux campagnes		
		Superficie (ha)	Rendement (T/ha)	Productions (tonne)	Superficie (ha)	Rendement (T/ha)	Productions (tonne)	Somme Superficie (ha)	Rendement moyen (T/ha)	Productions Totale (tonne)
RIZ IRRIGUE ET RIZ PLUVIAL										
Riz irrigué paysannat	680 ha RG	684,4	5,5	3764,2	660	5,5	3630	1344,4	5,5	7394,2
	1500 ha RG	1150	5,5	6325	985	5,5	5417,5	2135	5,5	11742,5
	2200 h RG	596,1	5,5	3278,55	396,4	5,5	2180,2	992,5	5,5	5458,75
	1200 ha RD	1100	5,5	6050	920	5,5	5060	2020	5,5	11110
SOUS TOTAL PAYSANNAT		3530,5	5,5	19417,75	2961,4	5,5	16287,7	6491,9	5,5	35705,45
Riz irrigué Bagrépôle (production en régie)	680 ha RG	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	1500 ha RG	139,5	5,5	767,25	139,5	5,5	767,25	279	5,5	1534,5
	2200 h RG	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	1200 ha RD	6	5,5	33	6	5,5	33	12	5,5	66
SOUS TOTAL BAGREPOLE		145,5	5,5	800,25	145,5	5,5	800,25	291	5,5	1600,5
Riz irrigué agro investisseurs	680 ha RG	0	0	0	0	0	0	0	5,5	0
	1500 ha RG	83	5,5	456,5	61	5,5	335,5	144	5,5	792
	2200 h RG	240	5,5	1320	0	0	0	240	5,5	1320
	1200 ha RD	0	0	0	0	0	0	0	5,5	0
SOUS TOTAL AGRO INVESTISSEURS		323	5,5	1776,5	61	5,5	335,5	384	5,5	2112
SOUS /TOTAL PLAINE RIZ IRRIGUE		3999	5,5	21994,5	3167,9	5,5	17423,45	7166,9	5,5	39417,95
POLY CULTURE										
Polyculture paysannat (maïs et autres)	680 ha RG	0			0					
	1500 ha RG	0			0					
	2200 h RG	691,23	3	2073,7	600	3	1800	1291,23	3	3873,69
	1200 ha RD	0	0	0	0	0	0	0	0	0
SOUS TOTAL PAYSANNAT		691,23	3	2073,7	600	3	1800	1291,23	3	3873,69
POLY CULTURE AGRO INVESTISSEURS	Tout site	1391,9	3	4175,7	65,9		230,65	1138,3	3	4034,05
SOUS /TOTAL POLY CULTURE PLAINE (MAÏS)		2083,13	3	6249,4	665,9	3	1997,7	2749,03	3	8247,09
TOTAL GENERAL PLAINE CEREALES (RIZ ET MAÏS)		6082,13		28243,9	3833,8		19421,15	9915,93		47665,05

En scénario tendanciel optimiste, une superficie de 100 ha pourrait être mise en valeur conformément au plan de production additionnel ci-dessous :

Tableau 5 : Plan de production en scenario tendanciel optimiste (campagne humide 2020 et campagne sèche 2021)

Acteurs/Spéculation	Périmètre	Campagne humide 2020			Campagne 2021			Total des deux campagnes		
		Superficie (ha)	Rendement (T/ha)	Productions (tonne)	Superficie (ha)	Rendement (T/ha)	Productions (tonne)	Somme Superficie (ha)	Rendement moyen (T/ha)	Productions Totale (tonne)
TOTAL GENERAL PLAINE CEREALES (RIZ ET MAÏS)		6082,13		28243,9	3833,8		19421,15	9915,93	15	47665,05
Maraîchage	680 ha RG	0			38	15	570	38	15	570
	1500 ha RG	0			62	15	930	62	15	930
SOUS TOTAL MARAICHAGE		0	0	0	100	15	1500	100	15	1500
TOTAL GENERAL PLAINE CEREALES (RIZ, MAÏS ET MARAICHAGE)		6082,13	0	28243,9	3933,8		20921,15	10015,93		49165,05

III.2.3. Coût de financement du plan d'actions

Le financement du plan d'actions prend en compte les coûts directs de production et les coûts de gestion. Le détail est présenté dans le tableau ci-après pour le scénario tendanciel normal (deux campagnes par an)

Tableau 7 : Coût de financement du plan d'actions en scénario tendanciel normal

N°	Désignation	Unité	Quantité	Coût unitaire	Coût total
objectif spécifique 1 : Augmenter sensiblement le volume des productions					3 247 913 400
OS1R1 Les superficies exploitables sont mises en valeur					1 415 306 900
1.	Prestations mécanisées (labour, mise en boue, pulvérisation, etc.)	Hectare travaillé	24249,73	30000	727 491 900
2.	Acquisition, maintenance et fonctionnement du matériel agricole				312 815 000
3.	Aménagements sommaires des terres hautes				150 000 000
4.	Appui à la mobilisation de la main d'œuvre				225 000 000
OS1R2 Les rendements des exploitations rizicoles et de maïs sont améliorés					1 832 606 500
5.	Suivi et appui conseil par le conseil agricole de Bagrépôle				20 132 000
6.	Renforcement des capacités des exploitants et de CA Acquisition petits pour CA				30 000 000
7.	Mise en place des outils d'appui conseil				30 000 000
8.	Acquisition des intrants				
	NPK	Tonne	1845,75	370000	682 927 500
	Urée	Tonne	1708,3	330000	563 739 000
	Semences	Tonne	341,616	500000	170 808 000
	Produits phytosanitaires				20 000 000
9.	Entretien et maintenance du réseau d'irrigation				230 000 000
10.	Equipement pour irrigation (motopompe, PVC)				75 000 000
11.	Prise en charge des pressions parasites				10 000 000
objectif spécifique 2 : Améliorer le niveau de collecte et de transformation des produits agricoles					280 000 000
12.	Mises à l'échelle des unités de transformation				60 000 000
13.	Accroissement de la capacité d'approvisionnement des transformateurs via un fonds de garantie				200 000 000

N°	Désignation	Unité	Quantité	Coût unitaire	Coût total
14.	Renforcement des capacités des transformateurs sur les normes de qualité du riz				20 000 000
objectif spécifique 3 : Faciliter l'écoulement des produits					299 480 000
15.	Accroissement de la capacité de stockage des produits agricoles				65 000 000
16.	Mise en conformité des organisations paysannes par rapport à l'AU/OHADA				1 500 000
17.	Formation des organisations paysannes en value Link, agriculture contractuelle, et mise en réseau				30 480 000
19.	Mise en place d'un dispositif de warrantage et de tierce détention				150 000 000
20.	Réalisation d'une campagne de promotion des produits issus de la plaine de Bagré				25 000 000
21.	Conduite de la prospection de clients institutionnels				10 000 000
22.	Mise en place d'un réseau de Boutiques dans les grandes villes du pays				17 500 000
objectif spécifique 4 : Coordination, gestion et capitalisation du plan					100 000 000
23.	Tenue des rencontres de coordination				10 000 000
24.	Réalisation de campagnes de communication spéciales				15 000 000
25.	Tenue des cadres de concertation avec les acteurs				15 000 000
26.	Suivi évaluation				30 000 000
27.	Gestion du plan d'actions				30 000 000
TOTAL					3 927 393 400

Le plan d'actions en tendancier normal coutera la somme de trois milliards neuf cent vingt-sept millions trois cent quatre-vingt-treize mille quatre cent (3 927 393 400) FCFA.

En mode tendancier optimiste, il faudra en plus du montant total ci-dessus, intégrer la somme de 20 400 000 F CFA correspondant à l'acquisition des intrants et aux travaux de préparation du sol pour l'exploitation des cent (100 ha) de cultures maraichères. Le coût du plan en scénario tendancier optimiste s'élève donc à trois milliards neuf cent quarante-sept millions sept cent quatre-vingt-treize mille quatre cent (3 947 793 400) FCFA.

III.2.4. Schéma de financement des activités du plan d'actions

Pour le financement du plan d'actions, les acteurs que sont l'Etat, Bagrêpôle, les PTF et le secteur privé (producteurs, transformateurs, commerçants) seront mis à contribution.

Le schéma de financement des activités du plan est présenté dans le tableau ci-dessous :

Tableau 8 : Schéma de financement des activités du plan d'actions

N°	Désignation	Coût total	Schéma de financement			
			Bagrêpôle	Etat	PTF	Secteur Privé
Objectif spécifique 1 : Augmenter sensiblement le volume des productions		3 247 913 400	245 520 000	1 138 854 200	225 000 000	1 638 539 200
OS1R1 Les superficies exploitables sont mises en valeur		1 415 306 900	48 261 000	703 299 950	0	663 745 950
1.	Prestations mécanisées (labour, mise en boue, pulvérisation, etc.)	727 491 900		363 745 950		363 745 950
2.	Acquisition, maintenance et fonctionnement du matériel de mécanisation agricole	312 815 000	48 261 000	264 554 000		
3.	Aménagements sommaires des terres hautes	150 000 000		75 000 000		75 000 000
4.	Appui à la mobilisation de la main d'œuvre	225 000 000	0	0	0	225 000 000
OS1R2 Les rendements des exploitations rizicoles et de maïs sont améliorés		1 832 606 500	197 259 000	435 554 250	225 000 000	974 793 250
5.	Suivi et Appui conseil réalisés par le conseil agricole de Bagrêpôle	20 132 000	20 132 000			
6.	Renforcement des capacités des exploitants et de CA Acquisition petits pour CA	30 000 000	26 500 000			3 500 000
7.	Mise en place des outils d'appui conseil	30 000 000	10 000 000		20 000 000	
8.	Acquisition des intrants					
	NPK	682 927 500	110 627 000	171 690 150		400 610 350
	Urée	563 739 000		169 121 700		394 617 300
	Semences	170 808 000		51 242 400		119 565 600
	Produits phytosanitaires	20 000 000		6 000 000		14 000 000
9.	Entretien et maintenance du réseau d'irrigation	230 000 000	25 000 000		205 000 000	
10.	Equipement pour irrigation (motopompe, PVC)	75 000 000		37 500 000		37 500 000
11.	Prise en charge des pressions parasites	10 000 000	5 000 000			5 000 000
Objectif spécifique 2 : Améliorer le niveau de transformation des produits agricoles		280 000 000	-	42 000 000	220 000 000	18 000 000
12.	Mise à l'échelle des unités de transformation	60 000 000		42 000 000		18 000 000

N°	Désignation	Coût total	Schéma de financement			
			Bagrèpôle	Etat	PTF	Secteur Privé
13.	Accroissement de la capacité d'approvisionnement des transformateurs via un fonds de garantie	200 000 000			200 000 000	
14.	Renforcement des capacités des transformateurs sur les normes de qualité du riz	20 000 000			20 000 000	
Objectif spécifique 3 : Faciliter l'écoulement des produits		299 480 000	149 480 000	0	150 000 000	0
15.	Accroissement de la capacité de stockage des produits agricoles	65 000 000	65 000 000			
16.	Mis en conformité des organisations paysannes par rapport à l'AU/OHADA	1 500 000	1 500 000			
17.	Formation des organisations paysannes en value Link, agriculture contractuelle, et mise en réseau	30 480 000	30 480 000			
19.	Mise en place d'un dispositif de warrantage et de tierce détention	150 000 000			150 000 000	
20.	Réalisation d'une campagne de promotion des produits issus de la plaine de Bagré	25 000 000	25 000 000			
21.	Conduite de la prospection de clients institutionnels	10 000 000	10 000 000			
22.	Mise en place d'un réseau de Boutiques dans les grandes villes du pays	17 500 000	17 500 000			
Objectif spécifique 4 : Coordination, gestion et capitalisation du plan		100 000 000	50 000 000	50 000 000	0	0
23.	Tenue des rencontres de coordination	10 000 000	10 000 000			
24.	Réalisation de campagnes de communication spéciales	15 000 000		15 000 000		
25.	Tenue des cadres de concertation avec les acteurs	15 000 000	10 000 000	5 000 000		
26.	Suivi évaluation	30 000 000	30 000 000			
27.	Gestion du plan d'actions	30 000 000		30 000 000		
TOTAL		3 927 393 400	445 000 000	1 230 854 200	595 000 000	1 656 539 200

Le plan d'actions d'un coût total de 3 927 393 400 FCFA sera financé comme suit :

- ✚ Bagrèpôle : 445 000 000 FCFA, soit 11,33% ;
- ✚ Etat : 1 230 854 200 FCFA (appui budgétaire additionnel de SEM le PF), soit 31,34% ;
- ✚ PTF : 595 000 000 FCFA (dont 10 000 000 sont déjà mobilisés et 585 000 000 à rechercher) soit 15,15% ;
- ✚ Le secteur privé : 1 656 539 200 FCFA (incluant la participation des acteurs des chaînes de valeur), soit 42,18%.

Cette opération permettra une production totale attendue de 47 665,05 tonnes de céréales à la fin du plan d'actions. La vente de cette production (23 650,8 tonnes de riz décortiqué et 8 247,09 tonnes de maïs, 7 883,6 tonnes de son de riz) permettra de générer une valeur monétaire estimée à 9 672 504 800 Francs CFA.

III.3. Mesures d'accompagnement

Les mesures d'accompagnement sont d'une importance cruciale pour une conduite satisfaisante du plan d'actions d'urgence. Ces mesures visant à rassurer les principaux acteurs que sont notamment les producteurs et les rizeries, portent sur l'apurement du passif des campagnes précédentes et celle en cours ; la facilitation de l'accès aux intrants et aux équipements agricoles ; la facilitation de l'accès au financement et au marché ; l'information et la communication.

III.3.1. Apurement du passif des campagnes précédentes et de celle en cours

Cette première mesure s'apparente à un déclencheur car très déterminant sur la motivation des exploitants agricoles.

En rappel, de par le passé, des opérations d'urgence d'appui à la production ont été lancées sur la plaine. Toutefois, ces opérations n'ont pas toujours connu un dénouement heureux à cause du non-respect des engagements pris (appui en PVC et en motopompes pour l'irrigation, le rachat de la production, etc.).

Il convient de souligner que ces dernières campagnes ont été difficiles pour les exploitants de la plaine. En effet, plusieurs commerçants ont enlevé les productions mais n'ont toujours pas payé lesdits exploitants qui éprouvent des difficultés pour la conduite de la campagne sèche qui s'achève. Des plaidoyers et des mesures fortes doivent donc être engagés auprès des commerçants et des acheteurs institutionnels qui restent redevables aux producteurs, pour une purge diligente de ces différentes sommes dues, au plus tard courant mai 2020, afin de permettre à chaque acteur de disposer de ressources propres à même de lui permettre d'amorcer la campagne humide 2020 en toute sérénité.

III.3.2. Facilitation de l'accès aux intrants et aux équipements agricoles

Pour permettre aux producteurs de pouvoir assurer l'exploitation totale et adéquate de leurs superficies, une facilitation de l'accès aux intrants (engrais, semences, produits phytosanitaires) et au travail du sol (dessouchage des terres agro investisseurs des 2 200 hectares, labour de la totalité des superficies, mise en boue, etc.) est nécessaire. Il faut noter que la Stratégie de mise en œuvre des mesures annoncées par SEM le Président du Faso dans le secteur agricole prévoit l'emblavure de 20 000 Ha additionnelle dans les plaines et bas-fonds aménagées pour la production de riz, la subvention additionnelle de 34 000 tonnes d'engrais (NPK+Urée), de 352 tracteurs (dont un par commune) et de 4 000 tonnes de semences.

Les mesures annoncées par SEM Président du Faso portent également sur la mise en place d'un fonds d'appui au profit des acteurs engagés dans le processus d'un montant de 18,8 milliards de F CFA. Ceci pourrait également constituer une opportunité de financement des acteurs de la plaine de Bagré.

III.3.3. Facilitation de l'accès au financement

Pour ce qui est de la facilitation de l'accès au financement, le développement de l'agriculture contractuelle pourrait constituer une solution au financement des petits producteurs. C'est pour cela qu'il est prévu des sessions de formation en agriculture contractuelle en vue d'étendre sa pratique à l'ensemble des acteurs de la plaine.

Sur le plan de la commercialisation, au regard des difficultés d'écoulement de riz observées ces

derniers temps sur la plaine de Bagré, de nombreux producteurs ont intégré depuis quelques années la polyculture, notamment avec la production de fruits et légumes, de légumineuses, etc. Pour convaincre ces derniers d'abandonner leurs nouvelles cultures au profit du riz, une garantie doit leur être offerte quant au rachat du surplus de production imputable au plan de riposte d'urgence ; toute chose permettant d'éviter des cas de méventes.

Le mécanisme le plus probant est l'intervention de la SONAGESS pour réguler une partie du marché. Cette question de la commercialisation est également prise en compte par les mesures annoncées par le chef de l'Etat notamment à travers l'accroissement de la capacité d'intervention de la SONAGESS sur le marché d'achat du riz d'au moins 25% de la production additionnelle d'une campagne, soit une capacité d'achat d'environ 34 000 tonnes de riz correspondant à 12,175 milliards.

Une autre mesure commerciale pourrait être la fixation par le Gouvernement de quotas d'importation aux gros importateurs de riz et de les accompagner à signer des contrats avec les Organisations des Producteurs et des transformateurs, pour s'approvisionner en riz local.

Ces mesures viendront consolider la stratégie marketing et commerciale de Bagrépôle pour l'écoulement de la production.

III.3.4. Information et la communication

Pour une mobilisation et une adhésion des acteurs, des campagnes d'information et de sensibilisation seront réalisées à l'endroit des producteurs, des transformateurs et des commerçants. Ces campagnes ont pour objectifs de faire comprendre le bien-fondé de l'opération aux acteurs et de leur exposer les facilités et les mesures d'accompagnement mises en place par le Gouvernement pour les soutenir.

L'action de communication permettra de renforcer la transparence et la visibilité des actions et des résultats. Une communication active et permanente sera développée tout au long de la mise en œuvre du plan spécial. Les principales cibles sont les exploitants familiaux, les agro-investisseurs constitués de PME/PMI burkinabè, les unités de transformation, les élus locaux, des consommateurs des produits cultivés principalement le riz. S'agissant spécifiquement des producteurs, la communication devra être orientée sur respect du calendrier agricole et d'irrigation ainsi que les itinéraires techniques.

IV- PRINCIPAUX RISQUES ET MESURES DE MITIGATION

Les principaux risques étudiés et les mesures de mitigations analysées sont synthétisés dans le tableau ci-dessous. Les activités de mise en œuvre du plan intègrent en partie ces mesures.

Tableau 9 : Synthèse de l'analyse des risques et des mesures de mitigation.

Risques majeurs	Actions de mitigation	Niveau de risque
Intensification de la pandémie au niveau national	Intensifier les mesures préventives sur les sites présentant une forte concentration et flux d'exploitants comme Bagré	S
Non disponibilité des ressources financières	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre le plaidoyer auprès des Partenaires Techniques et Financiers et institutions financières - Intégrer les importateurs du riz afin qu'ils signent des contrats d'achats avec les exploitants - Mettre à contribution le Budget national 	M
Non disponibilité des intrants à bonne date	<ul style="list-style-type: none"> - Entreprendre l'évaluation des stocks d'intrants dans les DRAAH et aux niveaux des producteurs semenciers - Anticiper et demander au Conseil d'Administration l'autorisation d'adoption des mesures exceptionnelles d'acquisition des intrants et des autres biens et services dans le cadre du présent plan d'actions 	M
Non adhésion des acteurs ou non-respect des termes du contrat	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre la sensibilisation des acteurs sur le mécanisme du plan d'actions - Conjuguer la signature du contrat avec l'adhésion des acteurs aux mécanismes du plan de soutien 	M
Le non-respect de l'engagement de rachat de la production par manque de ressources financières pour l'achat de la production	<ul style="list-style-type: none"> - Mobiliser à temps les ressources nécessaires pour la SONAGESS pour la mise en œuvre du plan de soutien 	M
Invasions des ravageurs (acridienne, aviaires) et risques phytosanitaires	<ul style="list-style-type: none"> - S'approprier le plan de riposte du MAAH relatif aux attaques acridiennes et aviaires - Evaluer l'opérationnalité des brigades phytosanitaires et des stocks de pesticides et d'équipements de lutte antiparasitaires et anti ravageurs 	M
Non disponibilité des superficies souhaitées	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre la sensibilisation des acteurs - Entreprendre des mesures incitatives pour la mise en valeur des espaces aménagés (Labour subventionné) - Entreprendre des aménagements sommaires pour augmenter les superficies exploitables 	N
Appréciation générale		M

Légende :

- ✓ N : négligeable ;
- ✓ M : marginale ;
- ✓ S : substantielle ;
- ✓ H : haut.

CONCLUSION

Pour atténuer les impacts du COVID 19, Bagrépôle en réponse à l'appel des autorités gouvernementales a élaboré le présent plan d'actions pour contribuer au renforcement de la résilience du peuple burkinabè et lui assuré une sécurité alimentaire stable.

La bonne exécution des activités envisagées permettra d'améliorer le disponible céréalier de plus de 47 677,95 tonnes soit la satisfaction de 7,79% du déficit national.

Pour ce faire, des conditions sont à remplir en termes de mobilisation des ressources d'un montant de 3 927 393 400 FCFA dont 1 230 854 200 FCFA soit 31,34%, attendus de l'Etat (appui budgétaire additionnel de SEM le PF).

Au-delà de l'urgence et de la gestion conjoncturelle, la crise du COVID-19 a révélé une fois de plus la nécessité pour le Gouvernement de poursuivre la consolidation des bases structurelles de notre économie nationale ; toute chose suggérant la formulation de nouveaux projets porteurs centrés sur le renforcement des infrastructures publiques et le développement des chaînes de valeur dans la ZUP de Bagré.